

ATTENDU QUE par le décret numéro 166-2001 du 28 février 2001, monsieur Michel Noël de Tilly a été nommé membre du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec, que son mandat viendra à échéance le 7 mars 2003 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche:

QUE monsieur Michel Noël de Tilly soit nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec pour un mandat de deux ans à compter du 8 mars 2003.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

39927

Gouvernement du Québec

Décret 54-2003, 22 janvier 2003

CONCERNANT la nomination du président et de huit membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec

ATTENDU QUE l'article 4 de la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.R.Q., c. S-17.2.2) prévoit que le conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec est composé notamment de huit membres nommés par le gouvernement pour une période d'au plus trois ans;

ATTENDU QUE l'article 7 de cette loi prévoit que le gouvernement nomme, parmi les membres du conseil d'administration, le président du conseil;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9 de cette loi, à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 996-99 du 1^{er} septembre 1999, messieurs Pierre Beaudoin, Pierre Bernard et Michel Roberge étaient nommés de nouveau membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 996-99 du 1^{er} septembre 1999, madame Chantal L'Espérance et messieurs Jean-Yves Dubé, Wilfrid Morin et Jean Nicolas étaient nommés membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 536-2001 du 9 mai 2001, madame Lorraine Potvin était nommée membre de la Société Innovatech du sud du Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 536-2001 du 9 mai 2001, monsieur Pierre Beaudoin était nommé président du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche et de la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce:

QUE monsieur Pierre Beaudoin, directeur général, Multi-Rubans (MTI) inc., soit nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes:

— monsieur Jean Nicolas, professeur titulaire au Département de génie mécanique, Université de Sherbrooke;

— madame Lorraine Potvin, vice-présidente aux finances et à l'administration, Bombardier inc. – Produits récréatifs;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec, pour un mandat de deux ans à compter des présentes:

— monsieur Pierre Bernard, associé, Raymond Chabot Grant Thornton;

— madame Chantal L'Espérance, conseillère municipale, Ville de Sherbrooke;

— monsieur Wilfrid Morin, président, Le Groupe Teknika inc.;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec, pour un mandat d'un an à compter des présentes :

— monsieur Jean-Yves Dubé, président, Systèmes d'énergie et propulsion EPS inc.;

— monsieur Michel Roberge, comptable agréé associé, Allaire Roberge Legendre;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec en vertu du présent décret soient remboursées pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

39928

Gouvernement du Québec

Décret 55-2003, 22 janvier 2003

CONCERNANT l'approbation de la désignation d'un juge coordonnateur à la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu des articles 103 et 104 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), le juge en chef de la Cour du Québec, avec l'approbation du gouvernement, peut désigner parmi les juges de la Cour, dix juges coordonnateurs et, de la même manière, déterminer la durée de leur mandat qui est d'au plus trois ans, lequel peut être renouvelé;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, le juge en chef détermine les districts judiciaires dont ils ont la responsabilité;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1260-99 du 17 novembre 1999, la désignation par la juge en chef à titre de juge coordonnateur de monsieur le juge Michel Beauchemin a été approuvée par le gouvernement;

ATTENDU QUE ce mandat s'est terminé le 31 décembre 2002 et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef, d'approuver son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE soit approuvée la désignation, comme juge coordonnateur, du juge Pierre Bachand par la juge en chef de la Cour du Québec pour les districts judiciaires de Saint-François, Mégantic, Bedford et Drummond;

QUE le mandat du juge Pierre Bachand soit d'une durée de deux ans et prenne effet à compter du 27 janvier 2003.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

39929

Gouvernement du Québec

Décret 56-2003, 22 janvier 2003

CONCERNANT la nomination d'une membre du Conseil de la justice administrative

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 6^o de l'article 167 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3) tel que remplacé par l'article 17 du chapitre 22 des lois de 2002, le Conseil de la justice administrative est formé notamment d'un membre de la Commission des relations du travail choisi après consultation de l'ensemble des commissaires et qui n'en est pas vice-président;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 168 de cette loi, tel que modifié par l'article 18 du chapitre 22 des lois de 2002, le membre du Conseil notamment visé au paragraphe 6^o de l'article 167 de cette loi est nommé par le gouvernement;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 168 de cette loi prévoit notamment que le mandat de ce membre est de trois ans;

ATTENDU QUE madame Andrée St-Georges est membre de la Commission des relations du travail et qu'elle n'en est pas vice-présidente;

ATTENDU QUE l'ensemble des commissaires de la Commission des relations du travail a été consulté;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :